

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
En six mois... 16
En trois mois... 9
Poste:
En un an... 35 fr.
En six mois... 18
En trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 DÉCEMBRE

A LA CHAMBRE

Séance du 24 décembre.

Suite de la discussion des crédits du Ton-
kin.

Le ministre de la guerre a la parole. Il
dit qu'il est décidé à s'abstenir de toute cri-
tique rétrospective, dans l'intérêt de l'armée
et du pays.

Il ajoute que les reproches adressés au
gouvernement ne sont pas fondés, en ce qui
concerne les opérations militaires et diplo-
matiques.

La véritable question est, en définitive,
de savoir ce que commande l'honneur vérita-
ble du pays.

L'orateur avoue qu'on a dû faire à nos
corps d'armée des emprunts fâcheux; il dit
qu'il faudrait savoir se restreindre pour ne
pas disperser nos forces. Il faut créer une
armée coloniale. Mais n'exagérons pas le
danger. La défense intérieure n'est pas com-
promise. Il affirme que depuis le mois de
mars on n'a expédié qu'un bataillon de chas-
seurs parti le mois dernier pour permettre
à un autre bataillon de rentrer. Il termine
en disant que les forces nécessitées par l'oc-
cupation sont moins considérables qu'on ne
l'a dit. Donner, dit-il, au commandant l'or-
dre de dire à nos soldats: Vos fatigues, vos
lules, votre sang versé auront été inutiles et
stériles, vous n'avez qu'à vous rembarquer,
cela je ne le ferai jamais!

M. Raoul Duval rappelle que le général
Campanon a donné sa démission plutôt que
de s'associer à la politique de l'homme qui
déclarait que la possession du Tonkin était
une bonne fortune pour la France.

M. Casimir Perier parle en faveur des
crédits. M. Clémenceau lui répond.

M. de Freycinet monte à son tour à la
tribune, il fait un nouveau tableau de la
situation de la France au Tonkin et conclut
avec indignation que ce n'est pas au mo-
ment où la pacification est presque achevée
qu'il faudrait évacuer le pays!

M. Andrieux reprend:

« L'occupation du Tonkin, écrit le géné-
ral de Courcy, est encore à faire et sera très-
difficile sur la frontière si étendue d'un
empire qui deviendra redoutable. C'est un
grave témoignage dont il y a lieu de tenir
compte. »

L'orateur présentera un amendement
tendant à réduire, mais dans une faible
proportion seulement, le chiffre des crédits
demandés par le gouvernement.

La clôture est mise aux voix et prononcée.
La Chambre passe à la discussion des arti-
cles du projet du gouvernement.

Vote des crédits.

A 9 heures 45 du soir, le président de
la Chambre met aux voix le crédit demandé
par le gouvernement pour le corps expédi-
tionnaire du Tonkin, chapitre 48 (ministère
de la guerre, service du Tonkin): 30 mil-
lions.

Ce chapitre, à la majorité de 273 voix
contre 267 sur 540 votants, est adopté.

Les autres chapitres sont successivement
adoptés, conformément aux chiffres du
gouvernement, ainsi que l'ensemble de
l'article 2.

L'ensemble du projet de loi est mis aux
voix et, à la majorité de 274 voix contre
270, sur 544 votants, est adopté.

Il était onze heures quand ce résultat a
été proclamé.

Chronique générale.

L'Officiel d'hier publie le décret du Pré-
sident de la République portant:

« Le 28 décembre 1885, le Sénat et la
Chambre des députés se réuniront en
Assemblée nationale pour procéder à l'élec-
tion du Président de la République. »

LES GAÏETÉS DU PARLEMENT

Si la gaieté disparaissait de notre belle
France, il faudrait aller la chercher dans

le stock de pétitions distribuées à la Cham-
bre.

Un sieur Gigot, entre autres, percepteur
à Dammarie-sur-Saulx, demande la sup-
pression des cantinières dans l'armée et
soumet, de plus, à l'examen de la Chambre
un ensemble de considérations relatives à
un impôt sur les célibataires. Le nommé
Chouett, professeur, demande à nos députés
d'adopter un calendrier de treize mois dont
il est l'inventeur.

Pourquoi treize mois? Pourquoi ce chif-
fre fatidique? Est-ce pour que le mandat
de nos députés se prolonge plus longtemps?

En ce cas le calendrier du sieur Chouett
aurait des chances d'être adopté par nos
représentants.

Le National annonce que M. Hector Pes-
sard donne sa démission de rédacteur en
chef.

LES SCAPHANDRES AU PONT-NEUF.

Les travaux d'enrochement et de déblaie-
ment continuent toujours activement au
Pont-Neuf, et la foule ne cesse de stationner
sur les quais et ponts avoisinants.

Des sondages ont été faits sous la pre-
mière arche, située du côté du terre-plein du
Pont-Neuf, et, après un minutieux examen,
on a reconnu, l'écluse de la Monnaie étant
maintenant rendue libre, que la batellerie
pouvait se faire de ce côté, sans danger il
est vrai, mais non sans difficulté.

Mardi, pour la première fois, des plon-
geurs munis de scaphandres ont pu des-
cendre dans la Seine, sous la direction de
MM. les ingénieurs Choquet et Guiard, afin
de se rendre un compte exact de la situation
et examiner surtout l'état de la pile qui sou-
tient l'arche du milieu, pile qui a été ébran-
lée par le courant des eaux et a failli amener
l'écroulement de toute la partie amont
du pont.

Les travaux de démolition se poursuivent
activement.

Les pierres qui se trouvent immédiate-
ment au-dessous de la voûte ont été cimen-

tées, et les trous existant sur le pont, par
suite de la chute des pierres de voûte dans
la Seine, ont été bouchés, pour que l'on
puisse établir au-dessous des travaux de
cintrage, pour que les ouvriers n'aient pas
d'accident à redouter.

Ces travaux, nous le répétons, sont acti-
vement poursuivis.

C'est M. Poglio, le plongeur qui a déjà
fait des travaux analogues dans le canal de
Suez où il est descendu à une profondeur de
46 mètres, qui a été chargé par les ingé-
nieurs de descendre dans la Seine pour
examiner l'état exact de la situation. Voici
le résultat de ces opérations.

En 1848, la partie de la Seine située dans
le petit bras, entre le quai des Grands-
Augustins et le quai des Orfèvres, a été
draguée.

Depuis, par suite des grandes eaux, le
pilotis sur lequel le pont a été construit a
été entraîné et peu à peu le tuf a été rongé
et dégradé sur une hauteur variant de 80 à
90 centimètres.

La pile soutenant l'arche du milieu ayant
manqué de point d'appui, a été complète-
ment minée au moment de la dernière crue.
Par suite elle a été complètement brisée sur
trois parties différentes, qui présentent d'é-
normes crevasses se réunissant en une seule.
Il est absolument impossible de la sauver.

On a dû visiter les autres piles, afin de se
rendre compte si elles ne sont point dété-
riorées et si aucun danger n'est à craindre
de ce côté.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — La Chambre des Communes.
— Avant l'ouverture du Parlement, dit le
Figaro, il n'est peut-être pas inutile de
donner la composition de la nouvelle Cham-
bre des Communes.

Sur les 343 députés réélus, 267 l'ont été
par l'Angleterre et l'Ecosse, 46 l'ont été par
l'Irlande.

357 députés commenceront au mois de

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ARNAUD SÉGALAS

XXVIII

SUR LE TERRAIN
(Suite)

Un des deux officiers qui lui servaient de té-
moins le prit alors à l'écart et lui dit:

— Partez en toute hâte. Dans la précipitation de
ce duel, nous n'avons pas songé que Ferny est en
France. C'est un Français que vous avez blessé
mortellement; ne restez pas ici un instant de plus.
James ne bougea pas et répéta d'un ton sinistre:

— Blessé mortellement... En êtes-vous bien
sûr?

— Hélas! répondit l'officier, se méprenant à son
intention, ne conservez pas la moindre espérance.
Regardez-le!

James enveloppa Léopold d'un regard qui sem-
blait plonger jusqu'au fond de son âme, pour voir
si elle s'échappait. En regardant son visage livide,
son sang qui coulait et rougissait les bandages; ses
yeux déjà presque éteints, mais qui se levaient
encore vers le ciel, dans une suprême prière, en

écoutant ses gémissements qui s'affaiblissaient de
plus en plus et ressemblaient à un dernier soupir, il
ne put s'empêcher de sentir, comme le mourant,
une sueur froide au front. Mais ces présages de la
mort, tout en remuant malgré lui ce qui pouvait
lui rester de cœur, le rassurèrent en même temps
et il ne conserva plus de doute.

— Oui, je le vois, dit-il, il va mourir.

— C'est pour cela, reprit l'officier, qu'il faut
vous hâter de fuir. La Suisse est à quelques pas:
en moins d'une heure vous aurez franchi la fron-
tière.

— Je n'ai plus rien à faire, répondit James, ni
en Suisse, ni en France. Je vais, sans perdre un
instant, gagner un port de mer et m'embarquer
pour mon pays. Je retourne à New-York.

Pendant qu'il regagnait une des deux voitures
qui attendaient à quelque distance l'issue du com-
bat, et qu'il se faisait conduire jusqu'à la gare, on
transportait le blessé dans l'autre voiture qui
l'avait amené si beau, si vivace, si plein de sévo et
qui le ramenait mourant et ensanglanté.

Félicien, tout tremblant et les yeux pleins de
larmes, se plaça en face de lui avec le vicomte de
Fleurval, qui avait servi de témoin, et tous les deux
se chargèrent de la triste mission de le ramener à
sa femme.

Félicien se souvint que Léopold lui avait dit
qu'elle était à Genève, à l'hôtel de la Couronne, et

il en donna l'adresse au cocher.

XXIX

LE RETOUR SINISTRE

Valentine, qui était restée à l'hôtel, attendait
son mari.

Elle avait la gaieté dans le cœur, la chanson à la
bouche, un petit carnet à la main, pour prendre
des notes sur son voyage, mais elle s'interrompait
à chaque instant. Elle était impatiente de revoir
Léopold, sans avoir cependant la moindre inquié-
tude. Elle savait qu'il était allé visiter la maison de
Voltaire, et elle attribuait son absence prolongée à
sa passion de fureteur littéraire et de chercheur de
souvenirs.

— Il aura voulu, pensa-t-elle, visiter tous les
meubles, tous les recoins de l'illustre demeure,
chercher l'ombre de Voltaire sur toutes les mu-
railles, la silhouette de M^{me} Duchâtelet, et il se sera
attardé dans le dix-huitième siècle.

Elle entendit dans la cour de l'hôtel le roule-
ment d'une voiture.

— Ah! c'est lui qui revient, pensa-t-elle. Il est
vrai que les pavés de cette cour sont ébranlés par
tant de voitures... Mais ce doit être la sienne; il en
est bien temps, en vérité.

Au bout d'un instant, on frappa à la porte de sa
chambre.

Elle courut ouvrir, en disant d'une voix joyeuse:

— Enfin, c'est toi!

Mais elle fit un mouvement de surprise et de
désappointement en reconnaissant Félicien au lieu
de Léopold.

Le vicomte de Fleurval était resté près de la
voiture, pour ne pas abandonner le mourant.

— Comment! nous vous retrouvons ici, mon-
sieur Félicien, dit-elle; je ne vous croyais pas à
Genève.

Mais, regardant Félicien, elle recula devant
l'expression fœbère de sa physionomie. Dans les
circonstances fatales de la vie, on se trouve quel-
quefois en face de visages tellement défaits, que
l'on sent bien qu'ils vous arrivent comme ces billets
mortuaires, bordés de noir. Avant d'avoir entendu
comme avant d'avoir ouvert, on sait que ce sont
des messagers de la mauvaise nouvelle.

— Qu'est-il donc arrivé? dit-elle à Félicien;
quelque malheur... à vous, à nos amis de Paris?

— Un grand malheur, en effet, balbutia Féli-
cien. M. de Jencercay...

— Ah! grand Dieu!... mon mari...

— Je l'ai rencontré à Ferny et...

— Et vous venez m'annoncer quelque événe-
ment sinistre, s'écria-t-elle toute tremblante: une
congestion cérébrale, un accident de voiture?...
Mais répondez-moi donc! votre silence me fait
mourir!

— Il s'est battu en duel, dit Félicien.

janvier leur existence parlementaire, 300 sont nommés par l'Angleterre et l'Écosse, 57 par l'Irlande.

Voici maintenant les diverses professions auxquelles appartiennent les législateurs qui, sous lord Salisbury ou M. Gladstone, vont gouverner le royaume :

- 114 Avocats, ou l'ayant été.
- 71 Propriétaires fonciers.
- 69 Manufacturiers.
- 42 Négociants.
- 34 Journalistes.
- 25 Banquiers.
- 24 Brasseurs ou distillateurs.
- 23 Solicitors (avoués).
- 23 Employés du gouvernement.
- 21 Armateurs.
- 17 Marchands au détail.
- 16 Propriétaires de charbonnages.
- 16 Médecins.
- 13 Fermiers.
- 12 Ouvriers.
- 9 Economistes, ou professeurs d'université.
- 6 Imprimeurs-éditeurs.
- 6 Ingénieurs civils.
- 6 Agents de change.
- 6 Architectes ou constructeurs de bâtiments.
- 5 Crofters (tenanciers de terres appartenant à la Couronne).
- 4 Agents d'assurances.
- 2 Ministres de la religion (en retraite).
- 16 Fils ou frères de lords (profession agréable).
- 9 Sans état défini. Supposons-les rentiers.
- 6 Généraux.
- 20 Colonels ou lieutenants-colonels.
- 21 Majors, capitaines ou lieutenants.
- 7 Officiers de marine.
- 670 au total, dont :
 - 335 Libéraux,
 - 249 Conservateurs,
 - 86 Parnellistes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 24 décembre 1885.

Elections du maire et des adjoints

Jeudi soir, alors que la nuit de Noël était à peine commencée, une administration municipale nous est née à Saumur. Sera-t-elle le sauveur de la situation et de la municipalité précédente ? Apporte-t-elle la joie et la prospérité pour tous les enfants de la Ville ? L'avenir seul nous l'apprendra ; mais nous n'entrevoions aucun motif de grandement espérer, car peut-on même répondre qu'elle sera de longue vie ?

En tous cas, l'enfantement n'a pas été trop pénible. Il n'y a eu de difficultés que pour le troisième édile ; dame Loi municipale a dû intervenir pour mettre au jour le deuxième adjoint.

— En duel !... s'écria-t-elle épouvantée... en duel !... mais avec qui ?

— Avec M. James Harwing.

— James Harwing ! s'écria Valentine stupéfaite, en se souvenant que, sur la montagne, Léopold et James s'étaient quittés en se serrant la main. Mais pour quel motif ?

— Nous l'ignorons. Une haine de famille, nous a-t-il dit. Nous n'avons voulu rien vous cacher, mais nous vous demandons le secret sur ce duel qui nous compromettrait tous.

— Il est blessé ! s'écria-t-elle ; c'est cela que vous venez m'annoncer ?

— Hélas ! oui, madame, répondit Félicien, qui pâlisait de plus en plus, et se demandait comment il aurait la force de lui apprendre que son mari était mourant.

— Blessé ! reprit-elle avec égarement. Je vais le retrouver... Où est-il ?

— Il est ici, madame.

— Ici ?

— Oui, dans la voiture qui nous a conduits... nous vous le ramenons.

— Oh ! courons, dit-elle en ouvrant violemment la porte. Il faut le faire porter sur ce lit.

— De grâce, madame ! s'écria Félicien, ne me suivez pas, laissez-moi le triste soin de le faire transporter dans cette chambre, et le temps de vous préparer avant tout à l'état cruel dans lequel

Pour l'élection de notre municipalité, tous les conseillers se sont réunis, moins MM. Bonneau et Delamare.

M. Combiar, maire démissionnaire, s'est présenté au bureau pour donner le résultat des élections complémentaires du Conseil du 6 décembre dernier et proclamer élu M. Galbrun, seul candidat à cette élection.

Cette formalité remplie, M. Galbrun a pris place au milieu de ses frères. Il était suivi de M. Combiar lui-même qui venait s'asseoir tout proche de ce nouvel élu, et se mêler aux simples mortels du Conseil.

M. Terrien, doyen d'âge, préside la séance. Il demande au Conseil de nommer un secrétaire. M. Milon est élu pour remplir cette fonction.

M. Terrien, au nom du Conseil, remercie l'administration qui se retire et M. Combiar en particulier de son concours actif et intelligent pour la bonne direction qu'il a donnée aux affaires municipales, et lui exprime les regrets de le voir s'éloigner.

C'était le moment pour le Conseil de réparer le silence éloquent de cette séance mémorable où M. Combiar a annoncé à ses chers collègues sa résolution de se retirer. A cet instant, le Conseil réuni pouvait, par un mouvement d'ensemble naturel dans une réunion délibérante, manifester ses sentiments de sympathie au maire qui s'éloignait. Mais il n'en a rien été : les dernières paroles du doyen d'âge n'ont pas soulevé le moindre bruissement, la salle n'a pas repercuté le moindre écho d'assentiment.

Dans l'assistance, quelques auditeurs ont trouvé que l'interprète du Conseil, en exprimant au maire les regrets de le voir s'éloigner..., a tenu sa phrase en suspens, avec une certaine réticence que les auditeurs complétaient ainsi : alors que votre tâche n'est pas finie, que vous laissez beaucoup à faire à vos successeurs. Et si le Conseil partage ces mêmes sentiments, on s'explique bien son indifférence réitérée. Décidément le mairat n'a pas été favorable à la popularité de M. Combiar, auquel on prête l'intention d'aller la reconstituer dans une autre patrie, pour arriver à un poste plus en vue. Bon courage et bonne chance !

Le secrétaire, sur la demande du président, donne lecture : 1° de l'arrêté préfectoral qui réunit le Conseil pour l'élection du maire et des deux adjoints ; 2° des articles 76, 77, 78, 79 et 80 de la loi municipale du 5 avril 1884, lesquels règlent le mode d'élection des municipalités.

Election du maire

Aussitôt cette lecture terminée, M. le président ouvre le scrutin pour l'élection du maire. Il est procédé à l'appel nominal et en même temps chacun va déposer son bulletin dans l'urne.

Sont présents : MM. Poitou, Peton, Poitevin, Liénard, Lemariquier, Coutard, Renou, Vinsonneau, Boisson, Langlois, Hubert, Luard, Cholet, Goulard, Terrien, Guédon, Ploquin, Piéron, Rolland, Girandier, Combiar, Renou, Doussain, Milon et Galbrun le nouvel élu.

Total 25, majorité absolue 13.

vous allez le trouver.

— Grand Dieu ! quel ton sinistre vous avez en me disant cela... Est-ce que ce n'est pas un blessé que vous me ramenez... Est-ce que ce serait un mort ?

— Par pitié, madame, du courage, dit Félicien, il existe encore, mais...

Il n'eut pas la force d'en dire davantage, et, sentant que ses larmes jaillissaient, il se couvrit le visage de ses mains.

— Il est mort ! s'écria-t-elle avec égarement.

— Non, madame... non, dit Félicien... mais il faut bien vous le dire, il est mourant.

Elle resta un instant immobile, pétrifiée, écrasée par le désespoir.

Puis, tout à coup, une lucur de feu jaillit dans ses yeux ; ce ressort que les femmes ont dans le cœur lui rendit l'énergie, la poussa en avant, et elle s'écria, en s'élançant de nouveau vers la porte de la chambre :

— S'il existe encore, je puis le sauver... S'il lui reste une étincelle de vie, je la rallumerai. Allons.

(A suivre.)

Entre une bonne et un garçonnet de douze ans.

— Quand je pense qu'il faut lui retirer ses bottines à ce grand garçon-là. Qu'est-ce que vous ferez, monsieur quand vous serez soldat ?

— Tous les soldats ont des bottes.

M. Vinsonneau obtient... 19 voix
M. Renou... 4
M. Peton... 2

M. Vinsonneau demande au président de suspendre la séance un quart d'heure. Il se retire, suivi de MM. Combiar, Liénard et Peton.

Les quinze minutes ne sont pas atteintes que déjà M. Vinsonneau rentre, suivi de ses trois assistants.

Le nouveau maire, à peine assis, se relève. Il remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font en le désignant pour les fonctions de maire de la ville de Saumur. Il demande le concours de tous pour bien gérer les intérêts de la commune et déclare qu'il se considérera toujours comme le collègue de tous, se bornant à faire exécuter les décisions arrêtées en commun.

Il se fait à son tour l'interprète du Conseil près de M. Combiar pour le remercier de sa bonne administration, et fait un appel chaleureux à M. Terrien pour qu'il lui apporte le concours de son expérience justement appréciée depuis qu'il s'occupe des affaires publiques. (Marques d'assentiment.)

Il va être procédé à la nomination des adjoints, ajoute-t-il. Je ne voudrais pas influencer sur le choix et sur les préférences du Conseil, mais je crois devoir faire remarquer que la charge de maire est lourde et que les adjoints devront prendre une part du fardeau. M. Vinsonneau pense évidemment, comme le public, que M. Combiar eût dû liquider la situation avant de se retirer.

Après la lecture du petit speech, dont nous venons de donner un faible aperçu, M. Vinsonneau se rend au bureau et prend place à côté de M. Terrien.

Election du 1^{er} adjoint.

M. le Maire annonce que le scrutin est ouvert pour l'élection du premier adjoint.

M. Peton est élu par 20 voix.
M. Piéron obtient... 4 voix.
M. Coutard... 1
M. Renou... 1
M. Luard... 1
Bulletin blanc... 1

M. Peton est proclamé premier adjoint, et, sur l'invitation du maire, se joint au bureau.

Election du 2^e adjoint

Premier tour.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

MM. Poitevin... 8 voix.
Piéron... 6
Rivain... 5
Luard... 2
Doussain... 4
Renou... 4
Liénard... 4
Bulletin blanc... 4

Le nombre des votants étant toujours de 25 et la majorité absolue 13, cette élection ne donne pas de résultat : il y a lieu de procéder à un second tour.

M. Piéron demande la parole. Il remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait, et les prie de ne pas lui donner de suffrages, parce qu'il lui serait tout à fait impossible d'accepter les fonctions d'adjoint.

Deuxième tour.

Aux termes de la loi municipale, la majorité absolue est encore nécessaire.

Ont obtenu à ce scrutin :
MM. Poitevin... 9 voix.
Rivain... 6
Luard... 3
Renou... 2
Guédon... 1
Doussain... 1
Ploquin... 1
Liénard... 1
Coutard... 1

Aucun des candidats n'ayant obtenu le nombre fatidique 13, il faut recourir à un troisième tour de scrutin ; mais, pour cette fois, la majorité relative suffit.

Troisième tour.

MM. Poitevin... 12 voix.
Rivain... 6
Luard... 2
Guédon... 1
Renou... 1
Doussain... 1
Milon... 1
Goulard... 1

Si la loi n'avait pas été là pour mettre un terme à cette division de désirs, il eût fallu y coucher ; mais, grâce aux législateurs,

M. Poitevin est proclamé second adjoint, et, sur l'appel du maire, va s'asseoir à sa gauche.

M. Vinsonneau informe le Conseil qu'il ne peut lui soumettre aucune des questions en souffrance depuis la démission de l'administration précédente, mais qu'il les réunira très-prochainement, pour donner suite à de nombreuses affaires pendantes.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

L'administration municipale se compose donc de :

M. Vinsonneau, maire ;
Peton et Poitevin, adjoints.

A l'œuvre, messieurs !

Si nos reporters sont fidèles, nos nouveaux édiles auraient fêté leur avènement au pouvoir en un succulent réveillon, auquel ont été conviés tous les collègues et de nombreux frères et amis. La fête se serait prolongée fort avant dans la nuit, et la cordialité la plus franche et la plus fraternelle a régné tout le temps. Au dessert, il y a eu des toasts. M. Combiar aurait tiré de ses magasins les meilleurs de ses produits et on but à la santé et au succès des amphytrions, au bonheur, à la durée de la municipalité naissante.

La fête de Noël a été célébrée dans toute notre ville avec un profond recueillement et des manifestations édifiantes de foi. Toutes les églises ont été pleines tant à la messe de minuit qu'aux différentes messes du jour, et les communions ont été plus nombreuses que jamais.

Dans les principales églises, des artistes de notre ville et des amateurs d'un talent bien connu et justement apprécié avaient eu à cœur de se réunir et d'apporter leur concours pour rehausser l'éclat de la naissance de l'Enfant-Jésus par des chants appropriés à la circonstance.

Nous reviendrons sur l'exécution des divers morceaux entendus qui eussent été applaudis chaleureusement si ce n'avait été le respect dû au temple saint.

LES ÉLECTIONS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Nous rappelons aux commerçants de notre arrondissement que, demain dimanche, 27 décembre, auront lieu les élections des membres du Tribunal de commerce et qu'il est important que chacun se rende aux urnes, pour rendre définitive cette élection.

Lâche agression.

Hier, vers deux heures après midi, cinq garnements de la pire espèce passaient, place Saint-Michel, devant le domicile d'un cavalier de remonte qui était sur le seuil de sa porte. Sans provocation, sans raison aucune, ils l'insultèrent. Celui-ci, voyant qu'il avait affaire à des hommes pris de vin, rentra chez lui en fermant sa porte. Alors l'un d'eux, sans hésiter, ébranla la porte d'un vigoureux coup d'épaule, pénétra dans le domicile du cavalier de remonte, et, avant que celui-ci ait eu le temps de se mettre en garde, il recevait un violent coup de poing qui l'étourdissait et paralysait toutes ses forces. Son assaillant l'attira dehors et les quatre autres se jetèrent sur lui avec une sauvage brutalité. Un autre soldat voulut porter secours à son collègue ; mal lui en prit : il fut roué à son tour.

Las de frapper, les cinq agresseurs laissèrent sur le pavé leurs victimes fortement contusionnées et se retirèrent dans un cabaret de Fenet, où ils ont été arrêtés bientôt après par la police et emmenés au violon.

Aujourd'hui, ils ont été conduits au cabinet de M. le juge d'instruction pour y subir un interrogatoire. Ce sont des citoyens qui n'en sont pas à leur coup d'essai. Quoique jeunes, ils ont déjà plusieurs condamnations à leur actif pour coups et blessures.

L'un d'eux est marié.

La plupart des magasins ont fait depuis une huitaine de jours leur toilette de fin d'année, et derrière la transparence des grandes glaces s'étaient, étincelantes, les richesses qui font se pâmer de désir grande et petits et sont étiquées les merveilles succulentes dont se poutlèchent d'avance les lèvres roses des bébés.

Ici, les arbres, les sabots et pantoufles de Noël, garnis de bonbons appétissants, de poupées vermeilles ou de jouets attra-

yants ; là, les sabres, les fusils, les canons, les forteresses avec leur garnison en plomb font rêver les garçonnets au caractère tapageur ; les polichinelles, les bébés grands comme nature, la vannerie fine, les mille articles qui sont soumis à une mode plus capricieuse encore que celle de nos toilettes.

A côté des étrennes à la fois utiles et agréables, les volumes aux riches couvertures gaufrées et aux tranches dorées ; les bijoux élégants avec l'attrait fascinateur des pierreries, les dentelles, les fourrures, tous ces compléments de toilette féminine, rivalisant d'élégance et de luxe. Tel est le spectacle qu'offre en ce moment les rues Saint-Jean et d'Orléans.

EXPOSITION JAVAUD.

Mais veut-on avoir un choix complet d'articles de la plus grande fraîcheur ? Qu'on se rende chez M. Javaud, libraire, rue Saint-Jean, et qu'on daigne visiter son magnifique salon du premier étage. Que de richesses, que d'objets d'art, depuis les prix les plus modestes ! Là, on trouve forcément de quoi satisfaire en cadeaux d'étrennes pour toutes les conditions sociales et pour toutes les bourses. Nous n'entreprendrons pas de faire l'énumération des merveilles de l'industrie et des arts accumulées dans cette exposition hors ligne, nous craindrions de faire des omissions fâcheuses ; qu'il nous suffise de dire que l'on peut s'en rapporter au bon goût de M. Javaud, dont la réputation sous ce rapport n'est plus à faire.

Malgré nos avis réitérés, il ne se passe guère de semaine sans que nous recevions une ou plusieurs lettres non signées ou terminées par ces mots : « un abonné, un de vos lecteurs, etc. » Cette mention n'empêche pas la lettre qui la porte d'être anonyme.

Nous croyons devoir de nouveau prévenir nos correspondants, que toute lettre non revêtue d'une signature connue de nous est considérée comme non avenue ; il nous est impossible de tenir compte des renseignements qu'elle contient. Portant la responsabilité des faits que nous publions, nous devons savoir de quelle source ils émanent.

Toutefois, il reste bien entendu que nous ne livrons jamais les noms des personnes qui désirent rester inconnues ; il suffit qu'elles soient connues de nous. Ceux de nos correspondants qui n'ont pas assez de confiance en nous pour se faire connaître, ne devront donc pas s'étonner que leurs lettres ne soient pas publiées et que nous ne tirions aucun parti de leurs communications, quelque intérêt qu'elles présentent.

Ces jours-ci encore, nous avons reçu une lettre fort judicieuse sur un nouveau projet municipal, et nous la publions volontiers si l'auteur voulait se faire connaître à nous.

La feuille de M. Wilson, la *Petite France*, ouvre toujours ses colonnes aux dénonciateurs. Il y a quinze jours, elle publiait la fameuse lettre de M. Bury contre M. le Procureur général d'Angers ; aujourd'hui elle ne trouve rien de mieux que de reproduire le récit d'un voyageur de commerce qui se trouvait, dit-elle, de passage à Coron le 20 courant.

Voici le fait, d'après le commis en espionnage :

« M. le maire de Coron, clercal très-ardent, a autorisé une loterie faite dans un but purement personnel par un habitant de sa commune et non dans un but de bienfaisance comme l'exige la loi ; puis, poussant la complaisance à l'extrême, il donna la principale salle de la mairie pour procéder à l'opération du tirage, opération qui se fit sous la présidence de l'adjoint, accompagné du garde champêtre.

« L'estampille officielle était donc entièrement donnée à cette infraction à la loi et ces messieurs de la réaction ont prouvé une fois de plus que pour eux les lois n'existent pas. »

CE QUE FONT LES AUTRES.

En France, nous nous payons de mots. Nous aimons tellement ce mot de *liberté*, que dès qu'on le prononce nous faisons la roue. C'est ce qui a fait la fortune du libre-échange, de la liberté commerciale, et de bien d'autres libertés.

Les autres peuples, plus positifs, exploitent notre donquichotisme, et, ma foi, ils font bien. Profiter des fautes d'autrui, c'est de la bonne politique.

L'Allemagne, en 1866, a été saisie d'un ardent amour pour la liberté commerciale, mais ce beau feu n'a pas duré. Quand elle a vu qu'on se ruina à ce jeu, elle a remis cette belle liberté dans le magasin aux accessoires.

La Russie, qui nous envoie ses blés, écrase de ses taxes douanières tous nos produits. Elle fait bien de se défendre.

L'Italie nous envoie ses moutons, ses vins, mais ne veut pas recevoir les nôtres.

L'Autriche-Hongrie nous ferme ses portes.

La République américaine, la République sœur nous expédie son trop-plein, mais elle ne permet qu'à prix d'or l'entrée de nos produits.

Et nous, nous recevons tout. Les pays qui ont une production surabondante nous ont pris pour exutoire. Combien de temps encore tolérerons-nous qu'on nous fasse jouer le rôle peu noble de caudère du monde ?

LES DROITS NOUVEAUX S'IMPOSENT.

Il est parfaitement prouvé que, malgré les nouveaux droits dont on a frappé les blés étrangers, ces blés peuvent encore venir faire une concurrence désastreuse aux nôtres.

L'hectolitre de blé revient chez nous de 18 à 23 fr. ; en Australie et dans l'Inde, ce prix varie de 6 à 10 fr. Le blé d'Amérique vaut de 9 à 10 fr. l'hectolitre pris chez le producteur. Il est transporté à Chicago, moyennant 80 centimes, de là on le conduit à New-York pour 1 fr. si le transport a lieu par eau, pour 2 fr. si le transport a lieu par terre.

De New-York au Havre, le prix oscille entre 2 fr. 50 et 3 fr.

L'hectolitre de blé rendu au Havre a coûté 16 fr. au maximum.

La lutte dans ces conditions est impossible.

La France est une nation avant tout agricole. Depuis que les vingt millions de travailleurs du sol souffrent, tout le monde pâtit. Nous demandons qu'on rende la prospérité à l'agriculture, en nous permettant de lutter contre la concurrence étrangère.

Le temps presse. Les ruines s'amoncellent.

L'impôt est bien lourd. Qui oserait affirmer, si la situation ne s'améliore pas, qu'on puisse continuer de le payer régulièrement ?

Le fermier ne peut plus payer son propriétaire, pourra-t-il longtemps encore faire honneur aux billets du percepteur ?

Association artistique d'Angers

Demain dimanche 27 décembre, à 1 heure 1/2 (salle du Cirque), GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE, avec le concours de MM. RICHARD MANDL, compositeur viennois ; C. THOMSON, violoniste, professeur au Conservatoire de Liège ; J.-A. BOSQUIN, ténor de l'Académie nationale de musique.

La Maison Georges Douesnel, EPICERIE CENTRALE, à l'occasion des fêtes du Jour de l'An, vient de mettre en vente un assortiment considérable de Pralines de toutes sortes, Fondants simples, décorés et fourrés, Chocolats crémes, Pralines, Nougats et Pistaches, etc., ainsi que des Liqueurs de toutes marques, — Vins fins français et étrangers, Spiritueux et Liqueurs, le tout aux prix les plus réduits.

LIQUEUR, Indre-et-Loire, le 30 mai 1885. J'ai été très-satisfait de vos Pilules suisses, j'étais atteint d'une gastrite, je ne souffre plus et je vous autorise à publier mon attestation. Gouais, facteur ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

ON TROUVE
Au Grand CAFÉ de l'UNION
A SAUMUR
LE JOCKEY
Délicieux Apéritif blanc mousseux.

ÉTRENNES 1886

Épicerie Centrale

GEORGES DOUESNEL
28 et 30, Rue Saint-Jean, 28 et 30,
SAUMUR

CONFISERIE

Pralines roses,	le 1/2 kil.	0.90
Dragées aux amandes	—	4.20
Pralines à la rose	—	4.20
Dragées fines de Verdun	—	4.60
Pralines surfinées à la rose	—	4.60
Fondants fins	—	4.80
Id. à la vanille	—	1.80
Dragées de Verdun surfinées	—	4.80
Id. à la liqueur	—	4.80
Chocolats fins à la crème	—	4.80
Id. pralinés	—	4.80
Id. en pastilles	—	4.80
Dragées amandes flot	—	2.50
Pralines Louis XV à la vanille	—	2.50
Dragées de Verdun flots extra	—	3 »
Id. au nougat, au chocolat et à la pistache	—	3 »
Chocolat crémé et praliné surf.	—	3 »
Nougat et pistache	—	3 »
Fondants fourrés	—	3 »

Marrons de Lyon glacés, double vanille,	le 1/2 kil.	2.40
Fruits glacés et confits assortis	le 1/2 kil.	2.40
Oranges de Valence, 1 ^{er} choix, extra-grosses, depuis		0.40

SPIRITUEUX, LIQUEURS et VINS FINS

Cassis — Anisette — Curaçao —		
Menthe et Noyaux à 20°, le litre		4.50
Les mêmes en qualité fine 25°		2.00

LIQUEURS SURFINES

Crème de Cassis — de Noyau — de		
Menthe — de Framboises — d'abricots — de Cacao — de Vanille — Eau-de-Vie de Dantzick — Anisette — Curaçao, etc., 30°, le litre		2.50

LIQUEURS SUPERFINES

Les mêmes que ci-dessus à 35°		3.00
Guignolet Cointreau d'Angers, le litre		3.00
Anisette Marie Brizard		4.75
Chartreuse jaune du couvent		6.75
Elixir Combiar		3.90
d° Angelo		3.75
d° Menier		3.50
d° Sprecher (recommandé)		4.50
Curaçao et Anisette Fockinck		8.25

Rhum John Alvarès, depuis le litre		2.00
Kirsch		2.00
Eaux-de-Vie diverses		1.30
Cognac Martell		4.75

Vin de Bordeaux authentique avec Cachet et Millésime du Château.

VIN BLANC DE SAUMUR CHAMPAGNISÉ
Champagne, Clicquot, Rœderer, Moët et Chandon

Madère, Malaga, Frontignan, depuis 2 fr. le lit.

Envoi du Catalogue général, franco, à toute personne qui en fera la demande.

HURIEL (ALLIER), 2 OCTOBRE. Dans un cas d'emphysème pulmonaire avec bronchite chronique, j'ai ordonné les CELLULES d'ESSENCE DE PIN d'AUTRICHE, ma malade s'est trouvée immédiatement soulagée de son affection catarrhale. Au point de vue balsamique, j'ai la conviction que ce médicament doit rendre des services importants et je me propose d'en prescrire l'usage.

Recevez, etc. D^r G. DESMAROUX.
N. B. Les personnes qui ne peuvent pas avaler les CELLULES (2 fr. 50) doivent recourir au SIROP (3 fr.) ou à la PÂTE (1 fr. 50) AU PIN d'AUTRICHE, qui ont la même efficacité que les Cellules et qui sont envoyés franco par M. Tallon, pharmacien, 49, avenue d'Antin, Paris.

Théâtre de Saumur

DIMANCHE 27 DÉCEMBRE

A 8 heures précises

Grand Concert

Offert à ses Souscripteurs par

L'HARMONIE SAUMUROISE

Programme.

1^{re} PARTIE.

1. La Couronne d'Or, ouverture.... BUOT.
2. Mater superba, mélodie avec accompagnement de violon, violoncelle, piano et orgue, chantée par M^{lle} Stoëkly. BOUY.
3. Variations de piston, exécutées par M. Goichon..... ARBAN.
4. Duo de Philémon et Baucis, chanté par M^{lle} Stoëkly et M. X..... GOUNOD.
5. En Chemin de fer, scène comique, par M. G. Allary.

2^e PARTIE.

6. Bouquet, valse..... X.
7. Air de la Coupe du roi de Thulé, chanté par M. X..... DIAZ.
8. Il Trovatore, fantaisie pour violon, exécutée par M. Goubeault..... ALARD.
9. Le Crucifix, duo chanté par M^{lle} Stoëkly et M. X..... FAURE.
10. Le Postillon de Mam'Abou, scène comique, par M. G. Allary.
11. UNE MINUTE TROP TARD, comédie en un acte, jouée par deux sociétaires de l'Harmonie Saumuroise.
12. Allegro militaire..... BLIN.

Pendant la valse, une quête sera faite au profit des pauvres.

Les portes ouvriront à 7 heures précises.

Le Chef de musique,

GOUBEAULT.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 28 décembre 1885,

1^{re} représentation de

CHERCHEZ LA FEMME

Comédie en 3 actes, par MM. E. de Najac et A. Hennequin,
Représentée pour la 1^{re} fois à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 25 septembre 1885.

DISTRIBUTION :

Chauvelin.....	MM. Ometz.
Jacques Rozérol.....	Fleury.
Raoul Brière.....	Mosnier.
André Ducloux.....	P. Leprieux.
Cobus.....	Guiraud.
Un domestique.....	Alexandre.
Virginie.....	M ^{mes} Cantrelle.
Suzanne.....	Savigny.
Bertine.....	Marg. Joissant.
Gabrielle Aumont.....	Bérangère.

Le spectacle commencera par :

LES OUVRIERS

Pièce en 1 acte, de M. Eugène Manuel.

Distribution :

M. Morin.....	MM. Joissant.
Marcel.....	Mosnier.
Jeanne.....	M ^{mes} Joissant.
Hélène.....	Savigny.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 26 décembre

FAUST, opéra en 5 actes et 7 tableaux.

Dimanche 27 décembre

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 27 décembre

LA PIEUVRE, drame nouveau en 6 actes.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

GLACES

DAVEAU, DOREUR
14, RUE DU Puits-NEUF, 14
SAUMUR
GRAVURES

VOIR LES PRIX AFFICHÉS

BRONZES D'ART & D'AMEUBLEMENT

TELS QUE :

Jardinières, Cache-pots, Flambeaux, Bougeoirs, Candélabres, Pendules, Plats décoratifs, etc.

Garnitures de Foyer : Chenets et Galeries de tous Styles, Pare-étincelles, etc.

Garnitures de Bureau : Encriers, Presse-papier, Coupe-papier, Plumiers, etc.

Coffrets à Bijoux, à Mouchoirs, à Gants.

Articles pour Fumeurs : Pots à tabac, Services complets, Cendriers, Porte-allumettes, etc.

Coupes, Buires, Statuettes, Bibelots spéciaux pour Étrennes.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de décès,

UN BON

FONDS DE COMMERCE DE REVENDEUR

Exploité à Saumur, 13, rue Nationale. S'adresser, sur les lieux, à M^{me} veuve MARTIN-BORET. (932)

Études de M^e MARCHAND, notaire, et de M^e LARCHER DE COUPIGNY, commissaire-priseur à Angers.

CHATBAU DU PETIT-FRÉMUREAU

Quartier Saint-Laud, chemin de Frémur, près Angers.

Précédemment occupé par M. LESIRE-RICHARD.

Vente publique

Le MARDI 29 Décembre 1885, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, rue Chaperonnière, Maison Lesire, à Angers.

On vendra :

Très-belle salle à manger Henri II, noyer ciré ;
Petit salon richement meublé ;
Splendide chambre, vieux bois, Louis XV ;
Chambre Louis XIII, vieux bois ;
Très-belle chambre Louis XVI, palissandre ;
Autre chambre à coucher en palissandre, Louis XIV ;
Meubles d'antichambre ;
Billard et accessoires ; Coffre-fort ;
Literie, tentures, tapis, glaces, etc. ;
Batterie de cuisine ;
Pompe à incendie ;
Vins en bouteilles, fine champagne ;
Installation de cave, etc., etc.

S'adresser : à M^e MARCHAND, notaire à Angers ; à M^e LARCHER DE COUPIGNY, commissaire-priseur à Angers ; à M. GUIMAL, administrateur-séquestre, demeurant à Angers, rue du Cornet, n^o 26. (930)

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN de MERCERIE

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

CADEAU

Offert par la Maison BONVALET-GAUTIER, rue Nationale, 26, Saumur.

500 grammes SUCRE

pour rien à toute personne qui fera un achat de 10 fr. en une seule fois et consistant en épicerie de toutes sortes (sucre excepté), Vins fins français et étrangers, Liqueurs, etc.

La Maison Bonvalet est connue pour vendre le meilleur marché de tout Saumur.

NOËL & PREMIER DE L'AN

L'Épicerie Parisienne

MAISON F. TARODE

Rue d'Orléans, 38, & rue Dacier, 38

Met en vente un grand choix d'Articles de Noël tels que : Arbres, Crèches, Sabots, Bûches, etc.

Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Boîtes laques, Bois, et autres ARTICLES de fantaisie.

Vannerie, Faïence, Porcelaine, etc.

Bonbons, Dragées, Pralines, Chocolats, Fondants unis et fourrés.

Marrons et Fruits glacés, Mandarines, etc.

Vins fins et Liqueurs, Vins de Bordeaux et Vins de Champagne, etc.

Tous ces Produits sont vendus en qualité supérieure et aux prix les plus réduits. (937)

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte émaillée et émaillée, huanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier.

Prix modérés.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

FABRIQUE de Treillages pour clôtures, échelas en châtaigniers de toutes dimensions pour vignobles.

Treillages avec piquets, 0.75 le mètre sans piquets, 0.55

Echelas de 1^{er} 30... : 48 fr. le mille
— 1^{er} 66... : 55 —
— 1^{er} 80... : 58 —

Les Echelas sont aiguisés d'un bout.

S'adresser à M. JEUNETTE, quai de Limoges, 44.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRE MOUSSEUX première qual., 20 fr., 230 litres. — MAUGET, à Nozay (Loire-Inférieure).

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleur à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.

Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

A LA PAIX

SARGET-GIRAULT

SAUMUR — 6, Rue d'Orléans — SAUMUR

A l'occasion du mois des Étrennes, de Nouveaux Rabais ont été faits.

Nous engageons vivement les personnes qui ont des Achats à faire à venir donner un coup d'œil sur les Marchandises étalées pour se convaincre des bas Prix réels de tous nos Articles.

Acheteurs, hâtez-vous, car c'est le 31 JANVIER 1886 qu'auront lieu la CLOTURE IRREVOCABLE de notre Grande Liquidation et la FERMETURE DÉFINITIVE de notre Maison.

MAISON DE CONFIANCE

Rue Saint-Jean, 27 et 29

L. ENAULT

BIJOUTERIE FANTAISIE OR & ARGENT

Joierie, pièces compliquées pour Corbeilles de Mariages, Brillants solitaires et autres, montés sur Bracelets, Dormeuses, Bagues, Epingles de cravates, etc., etc.

Beau choix de petite Orfèvrerie Argent au premier titre, modèles nouveaux et variés.

Vaisselle d'Argent sur commande, Orfèvrerie Ruoltz sur métal blanc, de la maison Christoffe et de divers autres fabricants.

Horlogerie Suisse et Française, garantie

(25 ANNÉES DE PRATIQUE)

Grand choix de Pendules de cheminée en bronze, marbre et marqueterie, Pendules de voyages, Pendules régulateurs quatre glaces.

Cartels, Buires, Flambeaux, Coupes, Porte-bouquets, Vases, Encriers, Sabliers, etc., etc.

ÉTRENNES DE LA MAISON ENAULT

15 0/0 de Remise au comptant sur tous les Articles en Ruoltz tarifés.

Offres et Demandes

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou Jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. Ecrire à M. GRAVELLEAU, à Montilliers, canton de Vihiers. (909)

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n^o 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 1 jour à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 104 Européens a donné 104 guérisons. »

Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.